

Parcours Ambition du Réseau Entreprendre

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Parcours Ambition du Réseau Entreprendre®, financé par Bpifrance vise à accélérer et pérenniser la croissance des entreprises.

Ce programme a pour objectifs de :

- renforcer la posture du chef d'entreprise de croissance,
- garder alignées stratégie de croissance et exécution opérationnelle,
- mettre en place une gouvernance d'entreprise choisie et responsable.

Le Réseau Entreprendre® propose également 2 autres parcours d'accompagnement selon le profil et le projet : [le Parcours START](#) et [le Parcours BOOSTER](#).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce programme, les entreprises :

- de plus de 15 salariés (le critère de l'effectif peut varier selon les territoires),
- avec un CA > à 1 M€,
- présentant à minima 3 bilans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt de Bpifrance dans le cadre du Parcours Ambition est compris entre 100 000 à 300 000 € au taux en vigueur et sans garantie.

Outre, le soutien sous forme de prêt, le Parcours Ambition c'est aussi de bénéficier :

- d'un accompagnement de 36 mois individuel (avec 2 à 4 chefs d'entreprise expérimentés en rendez-vous trimestriels) et collectif (au travers des Clubs de Lauréats),
- d'une mise en réseau locale, nationale et internationale.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher du [Réseau Entreprendre® de son territoire](#).

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr